



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 80733

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prévention de l'alcoolisme chez les jeunes. La consommation régulière d'alcool est en hausse chez les jeunes sur l'ensemble de notre territoire, et les conséquences sont graves : accidents de la route, comportements violents, échec scolaire, rapports sexuels non protégés sont souvent la conséquence de consommation abusive d'alcool. Or, si la lutte contre le tabac semble porter ses fruits, le bilan concernant l'alcool est beaucoup plus modeste. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mener des campagnes de prévention en milieu scolaire et universitaire afin de sensibiliser les jeunes sur les risques de consommation abusive d'alcool.

## Texte de la réponse

La prévention des conduites addictives en milieu scolaire est intégrée dans le code de l'éducation (article L. 312-8) et s'inscrit également dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Pour développer une politique nationale cohérente de programmation de la prévention dans les établissements scolaires, la direction de l'enseignement scolaire et la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ont rédigé un guide à l'intention des intervenants dans le cadre scolaire. Ce document met à disposition des intervenants les éléments concrets susceptibles de les aider à intervenir sur un thème aussi complexe que celui des conduites addictives. Il convient en effet d'articuler des objectifs de santé publique à la mission de l'école en donnant aux élèves les moyens de maîtriser des connaissances notamment dans le domaine des addictions (tabac, alcool, cannabis), tout en leur donnant la possibilité de développer des compétences leur permettant de faire des choix responsables, d'être informés des lois et règlements et d'être aptes à demander de l'aide pour eux et pour les autres. Ces interventions s'insèrent dans la démarche d'éducation à la santé développée à l'échelle de l'établissement et commune du CM2 jusqu'à la classe de terminale. Les résultats des enquêtes réalisées sur les consommations de substances psychoactives chez les jeunes montrent que les garçons et les filles, pour une grande partie d'entre eux, ont déjà fait l'expérience d'absorption des boissons alcoolisées à l'âge de 12 ans. Face à ce constat, une action de sensibilisation et de réflexion a été organisée vis-à-vis des élèves de 5e et de 4e, afin de leur permettre de mieux comprendre les effets particuliers que pourraient entraîner la consommation de boissons alcoolisées sur leur vie et leur environnement social.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80733

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé** : éducation nationale  
**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 2005, page 11436

**Réponse publiée le** : 11 juillet 2006, page 7324